





PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 13 Novembre 2024

Délibération

PNMM_del_cdg_2024_07_Approbation_PV_CG_17042024

<u>Portant sur</u> Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du 17 avril 2024

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L334-3 et suivants et R334-31 et suivants.

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité (OFB),

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation au Conseil de gestion pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du Code de l'environnement.

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et après avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

Article 1:

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte du 17 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Article 2:

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

> Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

> > M. Abdou DAHALANI